FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit CORE-6000

Autres moyens d'identification

SKU# 103214

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques

Dangers pour la santé

Liquides inflammables Catégorie 3 Toxicité aiguë, voie orale Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Sensibilisation cutanée Catégorie 1A Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 1B Cancérogénicité Catégorie 1 Toxicité pour la reproduction Catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 1 exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

expositions répétées

Catégorie 1

Danger par aspiration

Catégorie 1

Dangers environnementaux

Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Mention de danger Danger

Liquide et vapeur inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Résine polyester		néant	30 - 60
Styrène		100-42-5	15 - 40
Calcaire		1317-65-3	1 - 5
Silice amorphe sublimée		112926-00-8	1 - 5
ALCOOL MÉTHYLIQUE		67-56-1	0.5 - 1.5
DIOXYDE DE TITANE	DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	0.5 - 1.5
SILICE, CRISTALLINE, QUAR	TZ	14808-60-7	0.1 - 1
Autres composant sous les niv	reaux à déclarer		15 - 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve

antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Maux de tête. Vertiges. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

.

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	Forme
METHYL ALCOHOL (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
STYRENE (CAS 100-42-5)	STEL	40 ppm	
	TWA	20 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code Composants	e de l'hygiène et de la sécuri Type	té au travail, Annexe 1, Tableau 2) Valeur Forme	
METHYL ALCOHOL (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m3	
		250 ppm	
	TWA	262 mg/m3	
		200 ppm	
Calcaire (CAS 1317-65-3)	TWA	10 mg/m3	

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA

Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables
STYRENE (CAS 100-42-5)	STEL	170 mg/m3	
		40 ppm	
	TWA	85 mg/m3	
		20 ppm	
Canada. LEMT pour la Colombie-E chimiques, Réglementation sur la			il pour les substances
Composants	Туре	Valeur	Forme
METHYL ALCOHOL (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Calcaire (CAS 1317-65-3)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
SILICA, AMORPHOUS, FUMED (CAS 112926-00-8)	TWA	4 mg/m3	Total
		1.5 mg/m3	Respirable.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
STYRENE (CAS 100-42-5)	STEL	75 ppm	
	TWA	50 ppm	
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants	ement 217/2006, Loi sur la sé Type	curité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
METHYL ALCOHOL (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE,	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.

	TWA	20 ppm	
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Con Composants	itrôle de l'exposition à des Type	agents biologiques et chimiques) Valeur	Forme
METHYL ALCOHOL (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.
STYRENE (CAS 100-42-5)	STEL	100 ppm	
	TWA	35 ppm	

40 ppm

STEL

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA

QUARTZ (CAS 14808-60-7) STYRENE (CAS 100-42-5)

Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants	ère du Travail. Règlement su Type	r la santé et la sécurité du tra Valeur	vail) Forme
METHYL ALCOHOL (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m3	
		250 ppm	
	TWA	262 mg/m3	
		200 ppm	
Calcaire (CAS 1317-65-3)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
SILICA, AMORPHOUS, FUMED (CAS 112926-00-8)	TWA	6 mg/m3	Poussière respirable.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.
STYRENE (CAS 100-42-5)	STEL	426 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	213 mg/m3	
		50 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21) Composants **Type** Valeur **Forme** 15 minutes METHYL ALCOHOL (CAS 250 ppm 67-56-1) 8 heures 200 ppm 15 minutes 20 mg/m3 Calcaire (CAS 1317-65-3) 8 heures 10 mg/m3 DIOXYDE DE TITANE 15 minutes 20 mg/m3 (CAS 13463-67-7) 8 heures 10 mg/m3 SILICA, CRYSTALLINE, 8 heures 0.05 mg/m3 Fraction respirable. QUARTZ (CAS 14808-60-7) STYRENE (CAS 100-42-5) 15 minutes 40 ppm 8 heures 20 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
METHYL ALCOHOL (CAS 67-56-1)	15 mg/l	Méthanol	Urine	*
STYRENE (CAS 100-42-5)	40 μg/L	Styrène	Urine	*
	400 mg/g	Acide mandélique plus acide phénylglyoxyliq ue	Créatinine dans l'urine	*

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Nom de la matière : CORE-6000 sobs canada

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau. Styrène (CAS 100-42-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

veux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Visqueux. Liquide. Apparence

État physique Liquide.

Forme Visqueux. Liquide.

Couleur Blanc. Odeur Aromatique Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. Ha

Point de fusion et point de

congélation

-31 °C (-23.8 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 145 °C (293 °F) estimation

28.0 °C (82.4 °F) estimation Point d'éclair

Non disponible. Taux d'évaporation Sans objet. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

1.1 % estimation

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

6.1 % estimation

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Densité de vapeur

8.53 hPa estimation Non disponible.

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA 7/12

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température 490 °C (914 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 1.52 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IC estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.52 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides forts. Agents comburants forts. Aluminium. Peroxydes.

Produits de décomposition Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

dangereux

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Toute inhalation prolongée peut

être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion

ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Maux de tête. Vertiges. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin 15800 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat 87.5 mg/l, 6 heures

Silice amorphe sublimée (CAS 112926-00-8)

Aiguë Orale

DL50 Rat > 22500 mg/kg

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA

Résultats d'épreuves Composants **Espèces**

Styrène (CAS 100-42-5)

<u>Aiguë</u> **Orale**

DL50 Rat 1 g/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Calcaire (CAS 1317-65-3) Irritant DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Irritant

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. Mutagénicité sur les cellules Peut induire des anomalies génétiques.

germinales

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Styrène (CAS 100-42-5)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Probablement cancérogène pour l'homme.

Probablement cancérogène pour l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Styrène (CAS 100-42-5) Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains. Styrène (CAS 100-42-5) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Silice amorphe sublimée (CAS 112926-00-8) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

1 Cancérogène pour l'homme. SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Styrène (CAS 100-42-5) 2A Probablement cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

Styrène (CAS 100-42-5) Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène

pour les humains

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

exposition prolongée. Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la Effets chroniques suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer

des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

ALCOOL MÉTHYLIQUE -0.77Stvrène 2.95

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., Autres effets nocifs

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1866

Désignation officielle de

RÉSINE EN SOLUTION, inflammable

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 3 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Non disponible.

l'utilisateur

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

ΙΔΤΔ

UN number UN1866

UN proper shipping name Resin solution flammable

Transport hazard class(es) 3 **Class** Subsidiary risk Ш Packing group

Environmental hazards No. **ERG Code** 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

IMDG

UN number UN1866

UN proper shipping name **RESIN SOLUTION flammable**

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards**

Marine pollutant No. **EmS** F-E, S-E

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication07-Juillet-2019Date de la révision06-Mai-2020

03

Avis de non-responsabilité

Version n°

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : CORE-6000 SDS CANADA